

Intégration des immigrés de Franche-Comté dans leur parcours résidentiel : mieux comprendre pour mieux agir

Sous l'égide de l'État, le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées de Franche Comté (PRIPI - 2010/2012) vise à donner une impulsion nouvelle à la politique d'intégration des migrants par une analyse territorialisée et partagée de leur situation, notamment en matière de logement.

Les données du dernier recensement 2007 et leur exploitation, en collaboration avec la Direction régionale de l'INSEE, permettent d'éclairer l'action publique. L'objectif est de mieux comprendre et mieux agir en faveur de l'intégration des immigrés de Franche-Comté dans leur parcours résidentiel.

Accésé - DRJSCS

DES IMMIGRÉS RÉSIDANT TRÈS SOUVENT EN HLM

En 2007, les immigrés représentent 7 % de la population franc-comtoise. Ils constituent 19 % des locataires HLM. Cette surreprésentation n'est pas générale, elle diffère selon le pays d'origine. Le profil de l'immigré franc-comtois se rapproche de celui du locataire HLM. Toutefois, pour les immigrés, certaines caractéristiques interviendront plus fortement sur la probabilité d'habiter ce type de logement. Assumer seul les charges d'un ménage ne suffit pas à expliquer pourquoi un immigré prend cette option.

En 2007, 75 348 immigrés vivent en Franche-Comté. Ils représentent 7 % de la population régionale. Ils sont plus souvent locataires de leur logement que les autres personnes ne répondant pas à ce statut (respectivement 56 % contre 32 %). Cet écart s'explique, en partie, par leur plus forte propension à opter pour un habitat citadin. Le milieu urbain, regroupant 80 % du parc locatif, rassemble 82 % des immigrés.

Quatre immigrés sur dix vivent en HLM

Une forte proportion de la population immigrée vit dans un logement appartenant au parc locatif HLM (40 % contre 12 % pour le reste de la population). Les immigrés ne sont toutefois pas majoritaires dans ce type d'habitat. Ils représentent 19 % des 155 700 locataires HLM de la région.

Il est alors naturel de se demander pourquoi une personne immigrée vit plus souvent en HLM et d'en identifier les caractéristiques explicatives.

Habiter en HLM, une option plus ou moins forte selon le pays d'origine

En Franche-Comté, un immigré sur trois est d'origine maghrébine ⁽¹⁾. La région compte 23 % d'immigrés

d'Europe du Sud ⁽²⁾, autant qu'en France métropolitaine. Elle se caractérise par une présence plus importante, sur son territoire, d'immigrés d'origine turque, suisse et des pays d'ex-Yougoslavie (Serbie, Bosnie-Herzégovine). Avec une part d'immigrés d'origine turque de 12 %, elle se classe au deuxième rang des régions, derrière l'Alsace. Une proportion de 7 % d'immigrés originaire des Balkans place la région en première position.

Cette diversité ne se retrouve pas de manière aussi importante au sein de la population immigrée vivant en HLM. Les immigrés d'origine maghrébine y sont davantage présents (plus de la moitié). À caractéristiques égales ⁽³⁾, un immigré

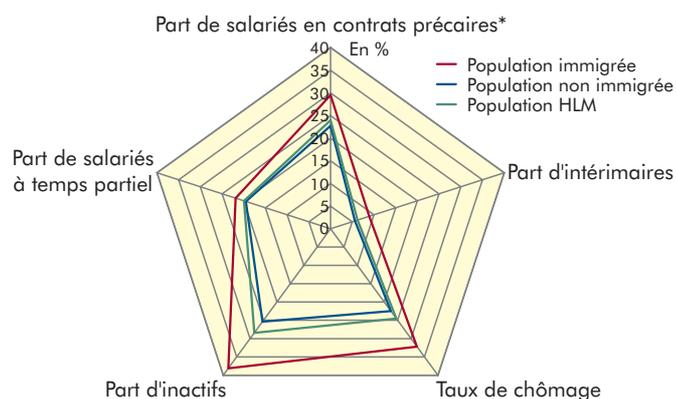
d'origine algérienne a une probabilité d'habiter en HLM neuf fois plus importante qu'un immigré issu d'un pays de l'Union Européenne ou de Suisse. Cette propension est sept fois plus élevée pour un immigré né au Maroc ou en Tunisie et six fois plus s'il est originaire de Turquie ou des Balkans.

L'immigré franc-comtois correspond au profil-type du locataire HLM

L'octroi d'un logement HLM est avant tout subordonné à des conditions de ressources. Certaines caractéristiques, liées à des situations de précarité, peuvent amener des individus, dont les

Les immigrés vivant en HLM sont plus exposés à la précarité

Répartition de la population âgée de 18 à 64 ans vivant en HLM, selon le statut d'activité



* Salariés en contrat d'apprentissage, placés en agence d'intérim, emplois-jeunes, CES, contrats de qualification, autres emplois à durée limitée.

Source : INSEE (RP 2007 [exploitation complémentaire])

immigrés, à vivre dans un logement social.

Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs » ⁽⁴⁾, un individu au chômage, immigré ou

non, a une probabilité trois fois plus importante d'habiter en HLM qu'un actif ayant un emploi.

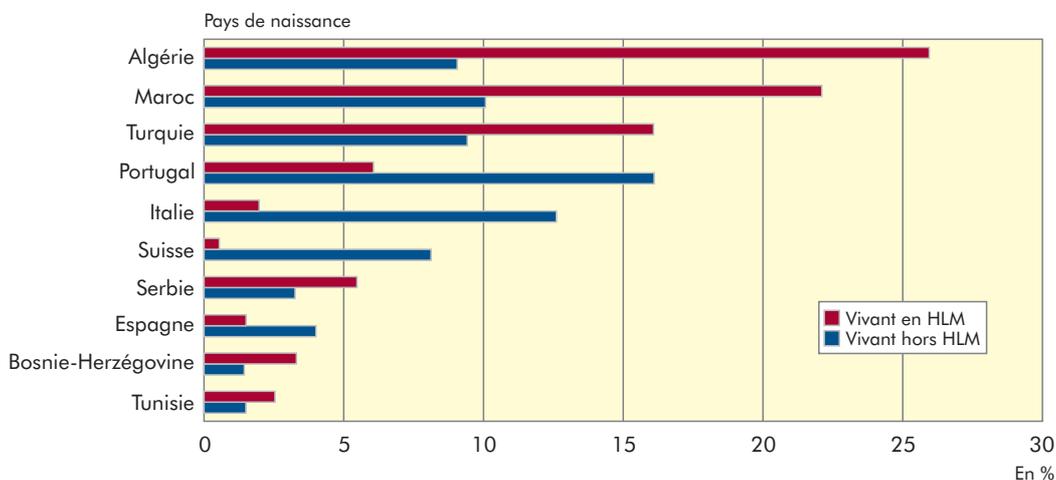
Pour les individus ayant un travail, la catégorie socioprofessionnelle joue fortement sur la propension à résider en HLM. Pour un ouvrier, quelle que soit son pays d'origine, cette probabilité est trois fois plus élevée que pour une profession intermédiaire.

Plus de probabilité pour un immigré d'habiter en HLM

Par rapport au reste de la population, les immigrés comptent relativement plus de chômeurs (21 % contre 9 %). Et, lorsqu'ils ont un emploi,

Population immigrée vivant en HLM : une forte proportion d'origine maghrébine

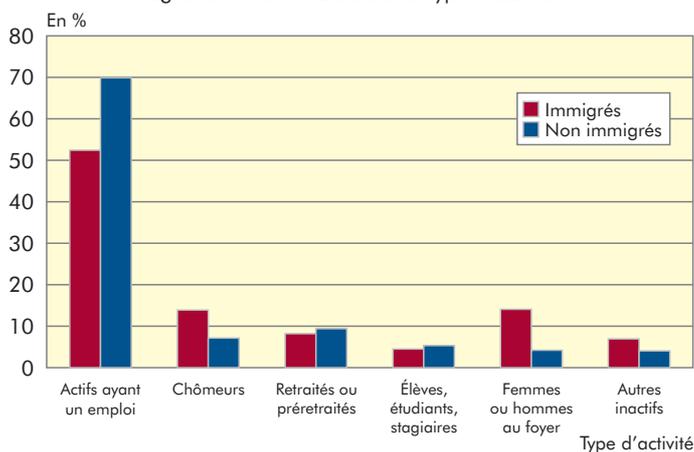
Répartition de la population immigrée franc-comtoise selon le type d'habitation et le pays de naissance



Source : INSEE (RP 2007 [exploitation complémentaire])

Davantage de chômeurs et de femmes au foyer parmi les immigrés

Répartition de la population franc-comtoise, immigrée ou non, âgée de 18 à 64 ans selon le type d'activité



Source : INSEE (RP 2007 [exploitation complémentaire])

ils sont plus souvent ouvriers (49 % contre 29 %).

Le profil du locataire HLM franc-comtois renferme deux caractéristiques pour lesquelles la population immigrée est davantage concernée : rester au foyer ou appartenir à une famille monoparentale.

Ainsi, parmi celle-ci, les personnes au foyer sont surreprésentées par rapport au reste de la population (respectivement 14 % contre 4 %). Elles ont une propension trois fois plus forte à vivre dans un logement social. Pour une personne non immigrée, cette situation n'est que deux fois plus probable.

Pour un adulte immigré, d'une famille monoparentale,

l'éventualité d'habiter en HLM est trois fois plus forte que pour une personne vivant seule. Si, dans la même situation, la personne n'est pas immigrée, cette probabilité n'est que de 1,6 fois supérieure. Cette catégorie est toutefois représentée, sensiblement selon le même poids, au sein de la population, immigrée ou non (5 %).

Le profil de l'immigré vivant en HLM plutôt dessiné par les conditions socio-économiques

Si la modicité des ressources constitue une condition d'octroi d'un logement HLM, elle n'en reste pas moins une contrainte forte s'imposant

aux individus. L'origine de l'insuffisance des revenus diffère selon que l'on est immigré ou non.

Généralement, pour un ménage, la structure de ce dernier détermine les charges à assumer et explique en partie pourquoi un individu habite en HLM. Ainsi, plus il y a d'enfants, plus les charges sont élevées. Même si la probabilité d'habiter en HLM augmente avec le nombre d'enfants, des différences existent, selon que le ménage est constitué de personnes immigrées ou non. La propension à habiter en HLM est notamment plus forte pour les personnes immigrées ayant plus de quatre enfants.

Le nombre d'adultes constituant un ménage est également déterminant. Habiter

dans un logement de type social découle, en partie, du fait d'assumer seul les charges du ménage. Ceci explique pourquoi, au sein de la population non immigrée vivant en HLM, les personnes seules ou les adultes de familles monoparentales sont fortement représentés (respectivement 45 % et 19 %). De plus, à caractéristiques égales, une personne non immigrée, vivant seule, a une probabilité d'habiter en HLM trois fois plus importante que si elle forme un couple avec enfant(s). Cette possibilité est 4 fois plus forte pour un adulte d'une famille monoparentale.

En ce qui concerne les immigrés, assumer seul les charges du ménage ne suffit pas à expliquer pourquoi ils vivent en HLM. En effet, près

Méthodologie d'une analyse « toutes choses égales par ailleurs »

Les facteurs socioéconomiques qui déterminent le fait d'habiter en HLM ne sont pas indépendants les uns des autres. Les modèles économétriques tiennent compte des interactions pouvant exister entre les différents facteurs. Ils isolent ces effets afin d'estimer l'impact de chacun d'entre eux sur le fait d'habiter en HLM.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs », qui en découle, permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur la probabilité d'habiter en HLM. Dans les modèles retenus pour cette étude, les variables suivantes ont été prises en compte : sexe, âge, mode de cohabitation, nombre d'enfant du ménage, type d'activité, qualité d'immigré, pays de naissance, ancienneté d'arrivée, indicateur de nationalité, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité.

Immigré, étranger, Français par acquisition, de qui parle-t-on ?

● Immigré

Un immigré est un individu né étranger à l'étranger. Le statut d'immigré n'est donc pas lié au concept de nationalité. En effet, un immigré n'est pas forcément étranger s'il a acquis la nationalité française de même qu'un étranger n'est pas forcément un immigré s'il est né sur le territoire français.

● Étranger

Un étranger est une personne résidant en France et ne possédant pas la nationalité française. Soit elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit elle n'en a aucune (personnes apatrides). En France, les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie. On peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

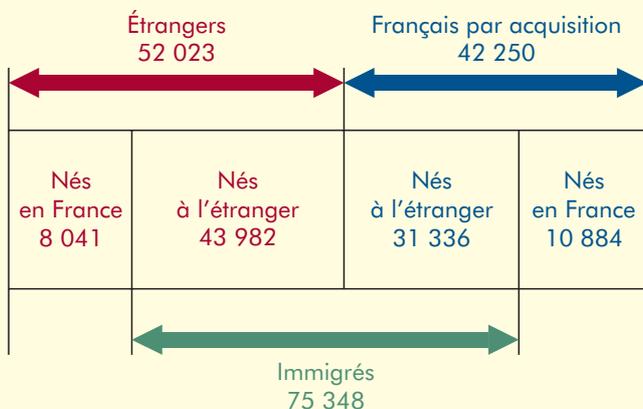
● Français par acquisition

Il y a « acquisition » de la nationalité française lorsque l'on devient Français après la naissance. L'acquisition de la nationalité française s'opère dans des conditions fixées par la loi.

On distingue deux modes d'acquisition :

- par déclaration à la suite d'événements personnels (essentiellement en raison du mariage avec un ressortissant français et l'acquisition anticipée pour les jeunes étrangers nés et résidant en France) ;
- par décision de l'autorité publique (naturalisation).

Franche-Comté : étrangers et Français par acquisition en chiffres



de la moitié d'entre eux sont des couples avec enfant(s). À autres caractéristiques égales, la probabilité d'habiter dans un logement social est d'ailleurs plus élevée chez les immigrés en couple avec enfant(s) que chez les immigrés vivant seuls.

La présence relativement plus forte des immigrés dans les logements de type HLM s'expliquerait davantage à travers leurs conditions socio-économiques, en lien avec les conditions d'accès au logement social. Cette réalité ne répondrait donc pas à une ou plusieurs caractéristiques qu'ils auraient en propre.

Cependant, tout en intégrant l'ensemble de ces facteurs dans un raisonnement

« toutes choses égales par ailleurs », la probabilité de vivre dans un logement social, est cinq fois plus élevée pour une personne immigrée. D'autres facteurs non observables et non quantifiables jouent donc sur ce phénomène. Certains d'entre eux peuvent être liés à la problématique de l'intégration. Un immigré ayant acquis la nationalité française habite 1,5 fois moins en HLM qu'un immigré de nationalité étrangère. Enfin, il semble que, selon leur origine, le parcours résidentiel des immigrés francs-comtois soit freiné par des difficultés particulières d'accès au parc locatif privé et à la propriété. ■

Gilles ZEMIS

(1) Maroc, Algérie, Tunisie.

(2) Portugal, Espagne, Italie.

(3) Mêmes tranche d'âge, sexe, mode de cohabitation, nombre d'enfants, type d'activité, ancienneté d'arrivée, indicateur de nationalité.

(4) Même tranche d'âge, sexe, mode de cohabitation, nombre d'enfants.

Pour en savoir plus

● J. PERRIN-HAYNES, L'activité des immigrés en 2007, Insee Première, octobre 2008, n° 1212

● C. BORREL et J.-M. DURR, Principales caractéristiques de la population et des logements, Insee Première, janvier 2005, n° 1001

● M. AZOUGUAGH, N. CUENOT, F. NAUROY (en collaboration avec le Fasild), L'immigration en Franche-Comté, Édition 2005